



Une rentrée pas vraiment littéraire pour le Centre national du livre (CNL)!

Depuis plus de 70 ans, le Centre national du livre (CNL), établissement public administratif du ministère de la Culture, est le garant de la diversité éditoriale française et de sa vitalité.

Ses ressources sont exclusivement issues des taxes sur la reprographie et sur l'édition. A l'heure où la tutelle du CNL n'est plus assurée par la ministre de la Culture, pour se prémunir du conflit d'intérêt, et où le ministère est donc affaibli dans la défense de ses missions, le président du CNL a annoncé aux agents, lors de sa réunion de rentrée le 6 septembre dernier, la suppression de ces taxes ! Le budget de l'établissement passera désormais intégralement sous le giron de l'État.

Dix jours plus tôt, le Premier ministre déclarait lors de l'université d'été du Medef :

« Dès l'année prochaine, 2019, nous allons supprimer une vingtaine de petites taxes pour un montant global de 200 millions d'euros et permettez-moi de ne pas résister au plaisir de mentionner certaines de ces taxes supprimées. Je pense par exemple à la taxe sur les appareils de reproduction ou d'impression pour 25 millions d'euros tout de même ... »

L'intérêt du gouvernement, lui, s'en trouve bien facilité !

Or, le président du CNL affirme que *« C'est une excellente nouvelle pour l'établissement »* ...

En 2019, le budget de l'établissement sera préservé et aucun poste ne sera supprimé. **Mais qu'en sera-t-il pour les années suivantes dans une situation très dégradée du budget de l'État et une forte volonté de réduction des effectifs de la fonction publique ?**

Soucieux de l'avenir de l'établissement auquel ils sont attachés, les représentants du personnel s'enquêtent régulièrement, et ce depuis plusieurs années, de l'avenir financier du CNL et des stratégies élaborées avec sa tutelle.

Dans un tel contexte d'incertitudes, les agents du CNL sont inquiets et demandent que la prochaine présidence du CNL, avec le soutien du ministère, porte un projet ambitieux pour les trois années à venir, qui confortera la pérennité de ses missions, de ses ressources et de son plafond d'emploi, un projet qui mobilisera le savoir-faire de chaque agent, au service de tous les professionnels du livre et de tous les publics.

La CGT-Culture, qui s'oppose à la suppression de ces taxes dont le seul but est d'arranger le Medef, exige la compensation de la totalité du budget du CNL pour les prochains exercices et par conséquent une augmentation du budget du ministère de la Culture afin d'assurer la continuité de sa politique de soutien au secteur du livre et de l'ensemble des politiques culturelles qu'il porte.

Paris, le 18 Septembre 2018